

LES RISQUES

Le point sur

MAJEURS

Document d'information communal
sur les risques majeurs - Mars 2006



Domène



Depuis les inondations qui ont frappé la commune dans la nuit du 22 au 23 août 2005, les Doménois ont réellement pris

conscience que certaines catastrophes peuvent survenir de manière imprévisible.

Phénomènes naturels, aggravés ou non par l'action humaine, risques industriels et technologiques, sont une réalité qui nous plongera d'autant moins dans la crainte qu'elle sera connue et appréciée à sa juste mesure.

D'où l'importance d'informer toujours mieux les populations sur ce qu'il est convenu d'appeler «les risques majeurs».

Les risques majeurs sont des événements dont la violence et les conséquences sont aussi fortes que la probabilité qu'ils se réalisent est faible.

Les pouvoirs publics, chacun pour ce qui les concerne, couvrent l'ensemble des missions de prévision, d'information et de protection face aux risques majeurs.

Mais il importe que la population soit informée de l'état actuel des connaissances en matière de risque, de ce qui est entrepris pour les réduire au maximum, des consignes de sécurité à respecter le cas échéant et des bons réflexes à adopter en fonction de tel ou tel événement.

Bref, informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

C'est bien l'objet du document que vous découvrez et que je vous invite à conserver.

Les informations qu'il contient sont naturellement synthétiques et extraites de documents plus techniques dont la mairie assure la mise à jour et qui sont consultables par toutes les personnes intéressées.

Michel SAVIN
Maire de Domène,
Conseiller Général

LES TRANSPORTS DE
Le point sur ■
MATIÈRES DANGEREUSES

page
4&5

LES RISQUES DE RUPTURE
Le point sur ■
DE GRAND BARRAGE

page
6&7

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN
Le point sur ■
LES TREMBLEMENTS DE TERRE

page
8&9

LES RISQUES DE RUISSELLEMENTS
Le point sur ■
ET DE CRUES TORRENTIELLES

page
10&11

LE RISQUE
Le point sur ■
INDUSTRIEL

page
12&13

LE RISQUE D'INONDATIONS
Le point sur ■
(crue de l'Isère)

page
14&15

**COMMENT
REAGIR**

page
16

Que peut-il se produire ?

C'est bien évidemment la nature du produit (toxique, explosif, inflammable...) qui détermine les risques encourus. Les accidents survenant sur les canalisations peuvent avoir deux origines :

- soit une défaillance de la canalisation et des éléments annexes (vannes,...)

- soit une rupture due à une agression externe : collision, glissement de terrain, séisme, érosion par une crue de rivière...

En cas d'explosion, il existe un risque de brûlures pour les personnes situées à proximité (plusieurs dizaines de mètres) et l'épandage d'une nappe d'hydrocarbures vers l'Isère générerait un risque important de pollution en aval du lieu de l'accident.



Le point sur

LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les risques liés au transport de matières dangereuses concernent une très grande partie des communes de France. Sur Domène, il arrive fréquemment que des matières dangereuses circulent par la route en camion ou empruntent la voie de chemin de fer. En outre, deux

canalisations transportant des hydrocarbures (pipeline Méditerranée-Rhône) et du gaz (canalisation Gaz de France), traversent le territoire communal de manière souterraine.



les transports de matière dangereuse

canalisation GDF (gaz de France)

canalisation SPMR (Société Pipeline Méditerranée Rhône)

VOIE FERRÉE

ROUTES



que fait on en matière de prévention ?

- Le Plan de Secours Spécialisé (P.S.S) élaboré par les services de l'Etat définit, pour le transport par route, les moyens à mettre en œuvre selon chaque type d'accident susceptible de se produire. Pour ce qui concerne les canalisations, la législation définit les règles à respecter pour la construction et l'exploitation des réseaux transportant des produits dangereux. Leur implantation, la qualité de leur réalisation, les conditions d'exploitation et de surveillance sont strictement réglementées. En outre, les canalisations font l'objet d'inspections fréquentes et régulières. Des vannes de sectionnement, des détecteurs de fuite, une surveillance 24h/24 depuis un poste de contrôle, des tests réguliers, sont quelques exemples des dispositifs en place. Enfin, la circulation de tous les trains transportant des marchandises dangereuses est soumise à une demande d'autorisation préalable. Le suivi des marchandises est réalisé par un service qui fonctionne 24 h/ 24 de manière à réagir en temps réel. Mais la prévention porte aussi sur les normes de construction du matériel roulant, la formation des conducteurs et le contrôle automatique des voies ferrées.

Que peut-il se produire ?

■ Les ruptures de grand barrage sont extrêmement rares et notre agglomération n'a jamais connu d'accident de cette nature. Malgré cette très faible probabilité, il est du devoir des responsables publics d'imaginer tous les scénarios possibles. Il existe quatre barrages situés en amont de Domène dont la rupture toucherait la commune par une augmentation du niveau de l'Isère



Le point sur

■ LES RISQUES DE RUPTURE DE GRAND BARRAGE

Barrage

délai d'arrivée de la vague après une éventuelle rupture

Tignes 6H56

Roselend 5H40

Bissorte 11H39

Monteynard 1H20



zone de submersion théorique en cas de rupture de grand barrage



que fait on en matière de prévention ?

■ Les ouvrages et leurs appuis font l'objet de la part d'EDF d'une surveillance permanente et des travaux d'amélioration et de confortement sont effectués si cela s'avère nécessaire. Cette surveillance est elle-même vérifiée et contrôlée par les services de l'Etat (DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

En outre, un examen approfondi est réalisé tous les dix ans à l'occasion des vidanges qui sont effectuées.

Que peut-il se produire ?

■ Les mouvements de terrain sont la conséquence de phénomènes naturels (chutes de pierres à la fonte des neiges, glissement de terrain à la suite d'une pluviométrie très importante...) ou le résultat de l'intervention humaine (carrières, déboisement...).

Tous les versants des collines de Belledonne sont concernés par des risques de glissement de terrain en raison du caractère argileux des sols et de l'inclinaison de la pente. De même, le secteur de la gorge du Domeynon présente un risque élevé de chutes de pierres et de glissements de terrain. Les papeteries, qui sont situées au sortir de la gorge, sont soumises au risque de coulées de boue et de chutes de blocs de pierre.



Le point sur ■

- LES MOUVEMENTS DE TERRAIN
- LES TREMBLEMENTS DE TERRE

En ce qui concerne le risque de tremblement de terre, la commune est classée en zone à sismicité faible.

Si nombre d'entre nous ont en mémoire le souvenir d'une légère secousse, il n'a jamais été fait mention d'un quelconque dégât.

que fait on en matière de prévention ?

■ L'interdiction, depuis 1996, de construire sur une bande de terrain de 15 mètres de large en pied de versant, participe à la réduction des risques de dégâts en cas de glissement de terrain.

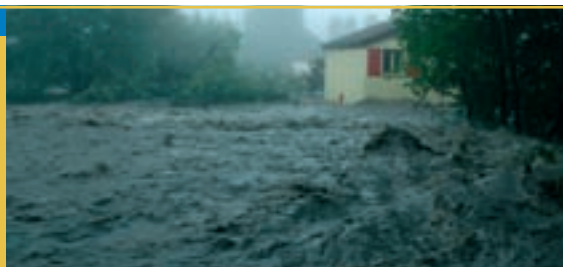
■ Pour ce qui concerne les tremblements de terre, l'application de normes parasismiques prévues dans les règles de construction, et auxquelles renvoient les permis de construire, constitue un moyen très efficace de prévention des risques.



zone concernée par d'éventuels mouvements de terrain

Que peut-il se produire ?

■ Nous avons malheureusement tous en tête le souvenir de la nuit du 22 au 23 août 2005 pour savoir précisément ce qui peut se produire. De fortes précipitations, en plaine ou en altitude, peuvent faire déborder les cours d'eau (le Domeynon, le Rivet et la Masse) en entraînant des gravats de toutes natures, qui traversent la commune à une vitesse impressionnante.



Même si le risque zéro n'existe pas, la commune est désormais davantage protégée grâce aux travaux de sécurité engagés par la municipalité.



zones théoriques de risque de ruissellement et de crues torrentielles

Le point sur

■ LES RISQUES DE RUISSELLEMENTS ET DE CRUES TORRENTIELLES



que fait on en matière de prévention ?

■ D'importants travaux ont été effectués dans les mois qui ont suivi la crue d'août 2005. Outre le confortement des digues du Domeynon entre le pont SNCF de la rue du Prieuré et la voie d'accès à la zone industrielle, des travaux d'urgence ont permis d'assurer une protection contre les crues centennales (crues exceptionnellement fortes qui ont une « chance » sur cent de se produire chaque année). Des travaux de curage et de mise à niveau du lit du Domeynon ont parallèlement été réalisés.

■ Dans le futur, un confortement de la partie intérieure des digues renforcera la marge de sécurité en cas de crue centennale. Enfin, un piège à matériaux et une plage de dépôt seront réalisés en amont, au lieu dit "le bout du monde".

Que peut-il se produire ?

■ Le propane liquéfié sous pression présente un risque important en cas de rupture de la sphère de stockage : l'ébullition-explosion, ou en anglais BLEVE (boiling liquid expanding vapor explosion) qui suivrait, pourrait causer des dégâts sur un périmètre maximum de 820 mètres.

**À l'horizon 2007...
DISPARITION
PROGRAMMÉE
du risque de BLEVE
associé à la sphère.**



Le point sur

■ LE RISQUE INDUSTRIEL

La volonté d'évaluer les risques liés aux activités industrielles, a conduit à identifier en France les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Parmi celles-ci, certaines, dites «Seveso», peuvent représenter un risque majeur.

Notre département en recense 27, dont une située sur la commune : l'établissement SOBEGAL, installé à Domène depuis 1964. Le risque représenté par le site est principalement lié à la présence d'un dépôt de 1000 m³ de propane.



que fait on en matière de prévention ?

■ Les mesures de précautions sont évidemment très nombreuses et les sécurités multiples. Outre la surveillance exercée par l'entreprise sur le site et un strict cahier des charges, les services de l'Etat (DRIRE) effectuent des contrôles réguliers.

■ Dans le cadre d'une prescription nationale de réduction des risques à la source sur ce type d'établissement, d'importants travaux de confinement et de talutage des capacités de stockage de gaz seront réalisés par l'entreprise à l'horizon 2007. Ces aménagements, en faveur desquels la municipalité plaide depuis plusieurs années, se traduiront par la suppression totale du risque de BLEVE associé à la sphère en activité, et donc par une réduction considérable du périmètre de risque autour du site.

Que peut-il se produire ?

■ Le risque d'inondations est lié à une forte concentration de précipitations. Or, ce phénomène météorologique est justement difficile à prévoir. En outre, dans notre région, la fonte des neiges peut jouer un rôle amplificateur. La carte représentée ici montre les différentes zones inondables identifiées dans le Plan de Prévention des Risques. L'observation en amont de la commune peut permettre à la DDE, qui assure l'annonce des crues, d'informer les autorités compétentes (préfecture, mairie, gendarmerie, sapeurs-pompiers) afin de mobiliser les dispositifs d'intervention.



Le point sur

■ LE RISQUE D'INONDATIONS (crue de l'Isère)

Située à proximité de l'Isère, Domène est logiquement soumise au risque du débordement de ce cours d'eau.



que fait on en matière de prévention ?

■ Créé en mars 2004, le syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques (SYMBHI) travaille sur un projet permettant de renforcer la protection des crues de l'Isère entre Pontcharra et Grenoble. Ce projet, intitulé « Isère amont », est estimé à 70 millions d'euros de travaux dont la réalisation devrait s'étaler jusqu'en 2014. Son objectif est de protéger les secteurs urbanisés contre une crue bicentennale. Les zones agricoles seront quant à elles protégées contre les crues trentennales. Après la concertation avec les habitants qui s'est déroulée au printemps 2005, le calendrier actuel prévoit le début des travaux pour le deuxième semestre 2007.

COMMENT REAGIR

La population concernée sera informée par un dispositif d'alerte adapté au risque.

DANS TOUS LES CAS



N'allez pas chercher vos enfants à l'école,
Les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas
Pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours



Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle
D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité, même si vos proches y travaillent : vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Ecoutez la radio - Pour l'Isère :
France Bleu Isère sur 98.2 • 99.1 • 101.8 • 102.8
Diffusion des informations sur la nature du risque, l'évolution de la situation et les consignes à respecter (dont un éventuel ordre d'évacuation).

ACCIDENT INDUSTRIEL



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche (de préférence dans une pièce sans fenêtre). C'est le réflexe le plus efficace dans la majorité des cas. Même si l'isolation n'est pas totale, par exemple suite à une explosion, cette mesure permet de mieux se protéger d'un éventuel nuage toxique.



Fermez tout.
Fermez les volets, calfeutrez les ouvertures et les aérations. Arrêtez si possible la ventilation ou la climatisation. Ne restez pas à proximité des fenêtres, afin d'éviter d'être atteint par des éclats en cas d'explosion.

RUPTURE DE BARRAGE, INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



Fermez portes et fenêtres pour limiter les dégâts et gagnez le point le plus haut



TREMBLEMENT DE TERRE

Si vous êtes à l'intérieur,
abritez-vous sous un meuble



Si vous êtes à l'extérieur,
éloignez vous des bâtiments

Conservez cette fiche

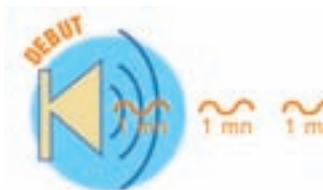
COMMENT EST-ON ALERTÉ EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL ?

(Etablissement SOBEGAL)



Par un signal sonore (sirène)

début d'alerte



Sirène à son modulé :
durant trois fois une minute coupé par des espaces de cinq secondes.

fin d'alerte



Sirène à son continu :
signal de fin d'alerte (ne sortez pas avant)

**Pour reconnaître ce signal,
vous pouvez l'écouter en appelant
à ce numéro vert :
0800 50 73 05 (appel gratuit)**

Mairie de Domène
38420 Domène
Tél. : 04 76 77 23 81
Fax : 04 76 77 38 34
e-mail : info@ville-domene.fr

www.ville-domene.fr

LES RISQUES
Le point sur
MAJEURS

Document d'information communal
sur les risques majeurs - Mars 2006

Pour en savoir plus :
www.irma-grenoble.com
Institut des Risques Majeurs (IRMa)
9, rue Lesdiguières
38000 Grenoble

**Domène**